

Observation n° 95 du 02/03/2023

Avis pour enquête publique projet éolien LES MIGNAUDIÈRES 2 Brion et Saint-Secondin (86)
Observation du 02/03/2023

Madame le commissaire enquêteur

Je suis farouchement opposé au projet éolien LES MIGNAUDIÈRES 2 sur les communes de Brion et Saint-Secondin (86) pour entre autre la raison suivante.
Comme il est insidieusement précisé dans :

Volume 2 Note de présentation non technique :

IX. 3. 1. Perceptions des structures paysagères et secteurs panoramiques

Aire d'étude immédiate

La vallée de la Clouère traverse l'aire d'étude immédiate du nord vers le sud, sur la moitié est. La perception de cette structure paysagère a été analysée au regard de l'insertion du parc en projet des Mignaudières 2. Les impacts ont été jugés modérés depuis le bourg de Brion alors que depuis le bourg de Gençay ou de Saint-Maurice-la-Clouère c'est le relief de ses versants et la végétation qui en émerge qui permet de masquer le projet. Ainsi le secteur nord est davantage préservé.

Et

IX. 3. 3. Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec les silhouettes de bourg

Aire d'étude immédiate

Dans l'aire immédiate, les bourgs et les hameaux sont nombreux et leur sensibilité varie selon la localisation des secteurs habités par rapport à la vallée de la Clouère et des boisements. Ils font donc l'objet de nombreux points de photomontage (27). L'analyse de ces derniers montre que l'impact du projet des Mignaudières 2 sur l'habitat proche est régulièrement qualifié de modéré mais des impacts forts ont aussi été identifiés ponctuellement pour les hameaux les plus proches. Toutefois, le projet ne peut être visible et prégnant depuis la majorité des points de vue analysés et, bien que l'introduction du motif éolien depuis ces secteurs habités puisse continuer une modification du paysage quotidien, le renforcement du motif éolien demeure mesuré car le projet s'inscrit régulièrement comme une extension du parc des Mignaudières et n'engendre pas de modification majeure de la lecture du motif éolien déjà présent à l'horizon. Des mesures complémentaires pourront être recherchées pour réduire ou accompagner localement l'impact du projet.

Il est donc bien évident que désormais, sortir des bourgs, n'offrira que des paysages industriels où, il est prétexté que le motif éolien, suit une logique de modification complémentaire des parcs éoliens, déjà existants.

Je dis, BRAVO, vive la retouche paysagère de cette écologie qui n'apporte que perturbation et destruction de l'habitat animal et humain dans nos campagnes, celles-ci déjà bien modifiées par les cultures intensives. Il ne manquait plus que des épouvantails géants pour bien signifier un secteur en voie de saturation pour une production dérisoire en rapport de la puissance installée.

Il faut vraiment être culotté de se prétendre comme des contributeurs dans un paysage bucolique.

"..... C'est même à ça qu'on les reconnaît. " ; (Michel Audiard. Source, les tontons flingueurs).

Gabegie totale qui va modifier la terre de nos pères dans le milieu rurale pour de très nombreuses décennies...

Veillez recevoir Madame le commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Avec mon profond écœurement,
Michel GIRARD.